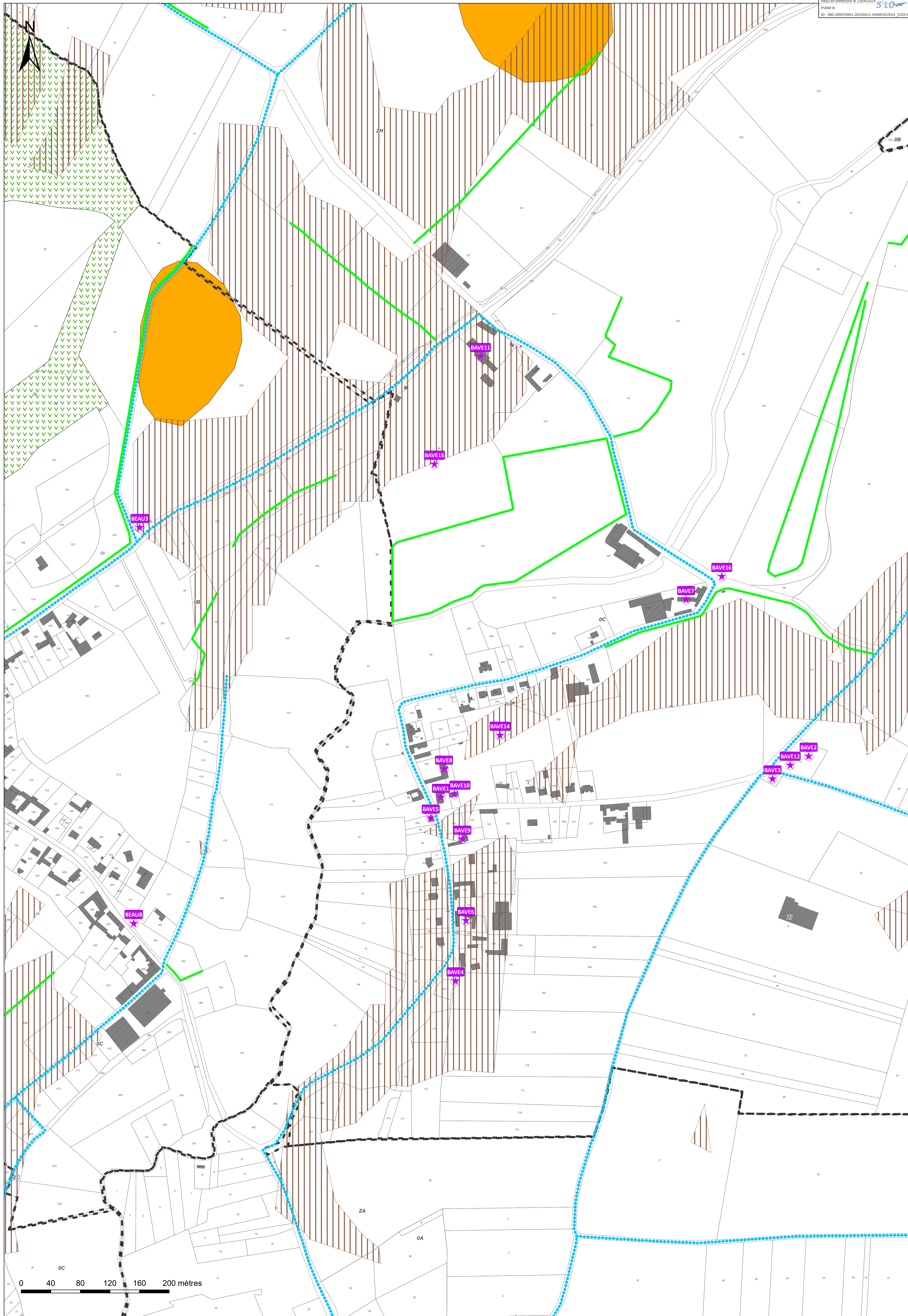
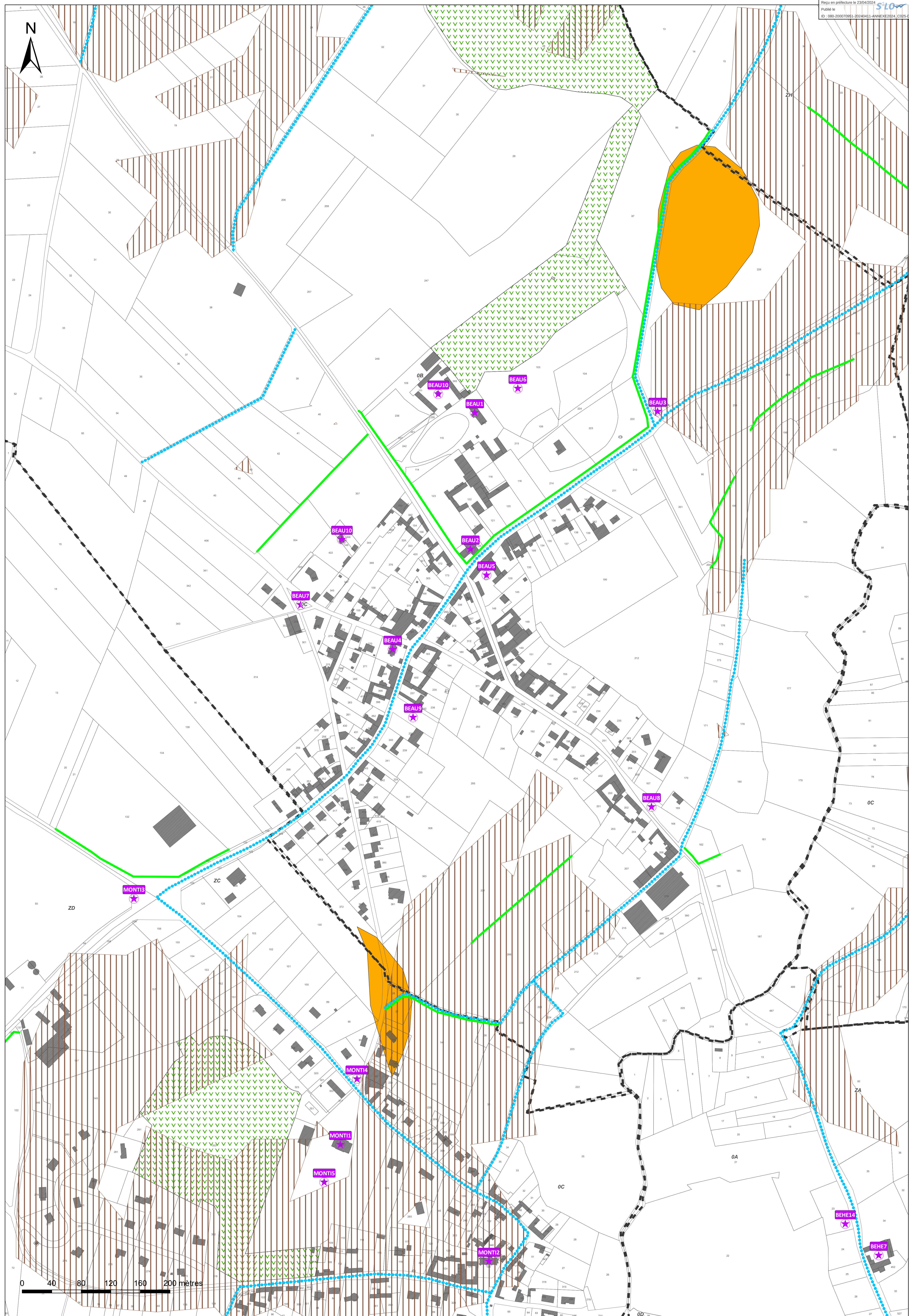




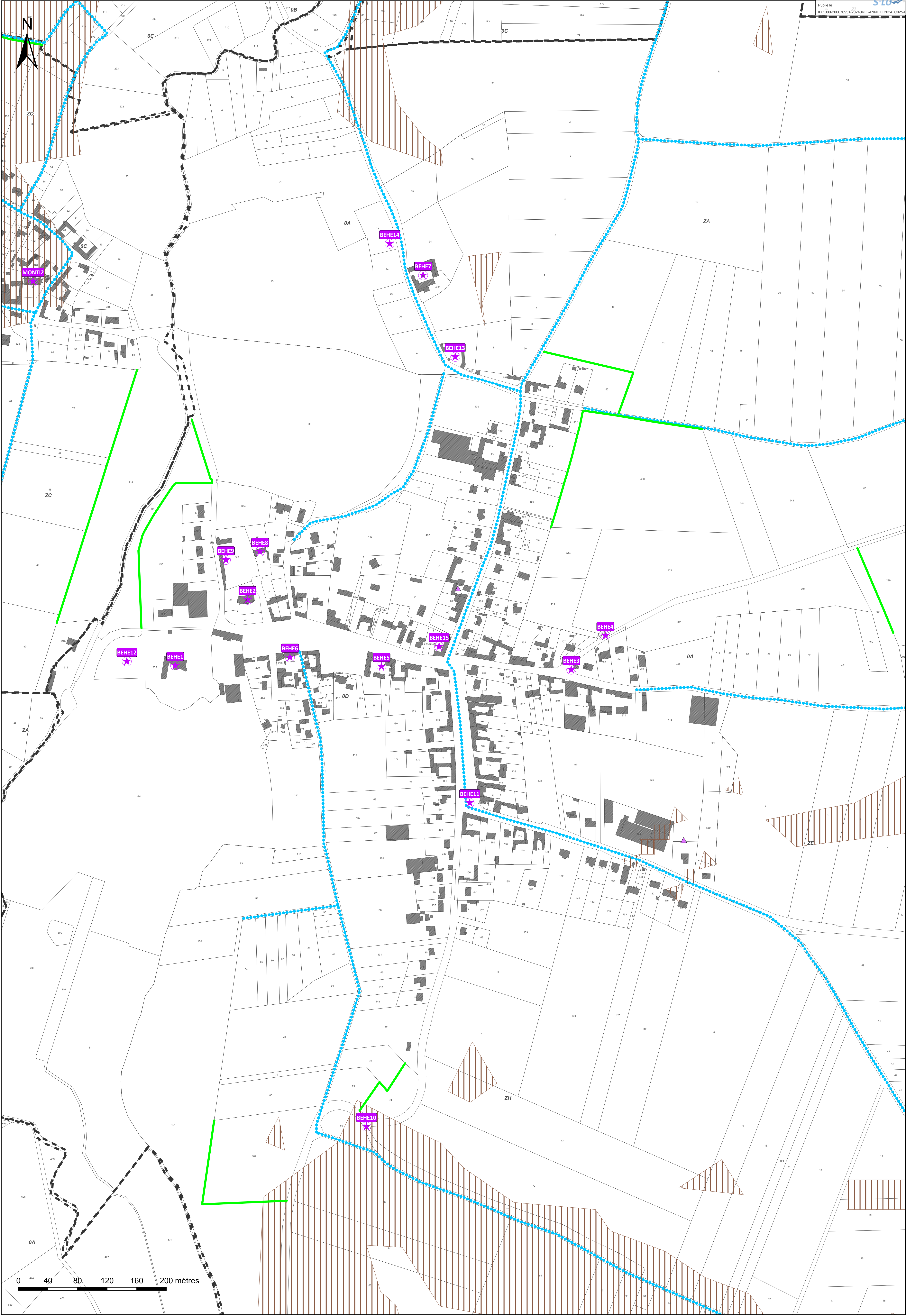


Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Périmètres de protection des captages
- ▨ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

PLUi du secteur Bocage-Hallue

Coisy

Plan de zonage au 1/2000 n°4/29

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024

approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens

Le Président,

DOSSIER

APPROUVÉ

Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017

APPROUVE LE : 28/11/2017

MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024

auddicé

urbanisme

auddicé.com



 Agence Eau de France

 Agence Grand Est

 Agence Ile de France

 Agence Normandie

 Agence Bourgogne

 Agence Auvergne

 Agence Occitanie

 Agence Provence

 Agence Pays de la Loire

 Agence Bretagne

 Agence Nouvelle Aquitaine

 Agence Centre-Val de Loire

 Agence Grand Sud-Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est

 Agence Grand Ouest

 Agence Grand Nord

 Agence Grand Sud

 Agence Grand Est



Légende



Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés



Chemins protégés



Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)



Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)



Périmètres de protection des captages



Secteurs de très forts risques d'érosion



Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort



Site BASIAS

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

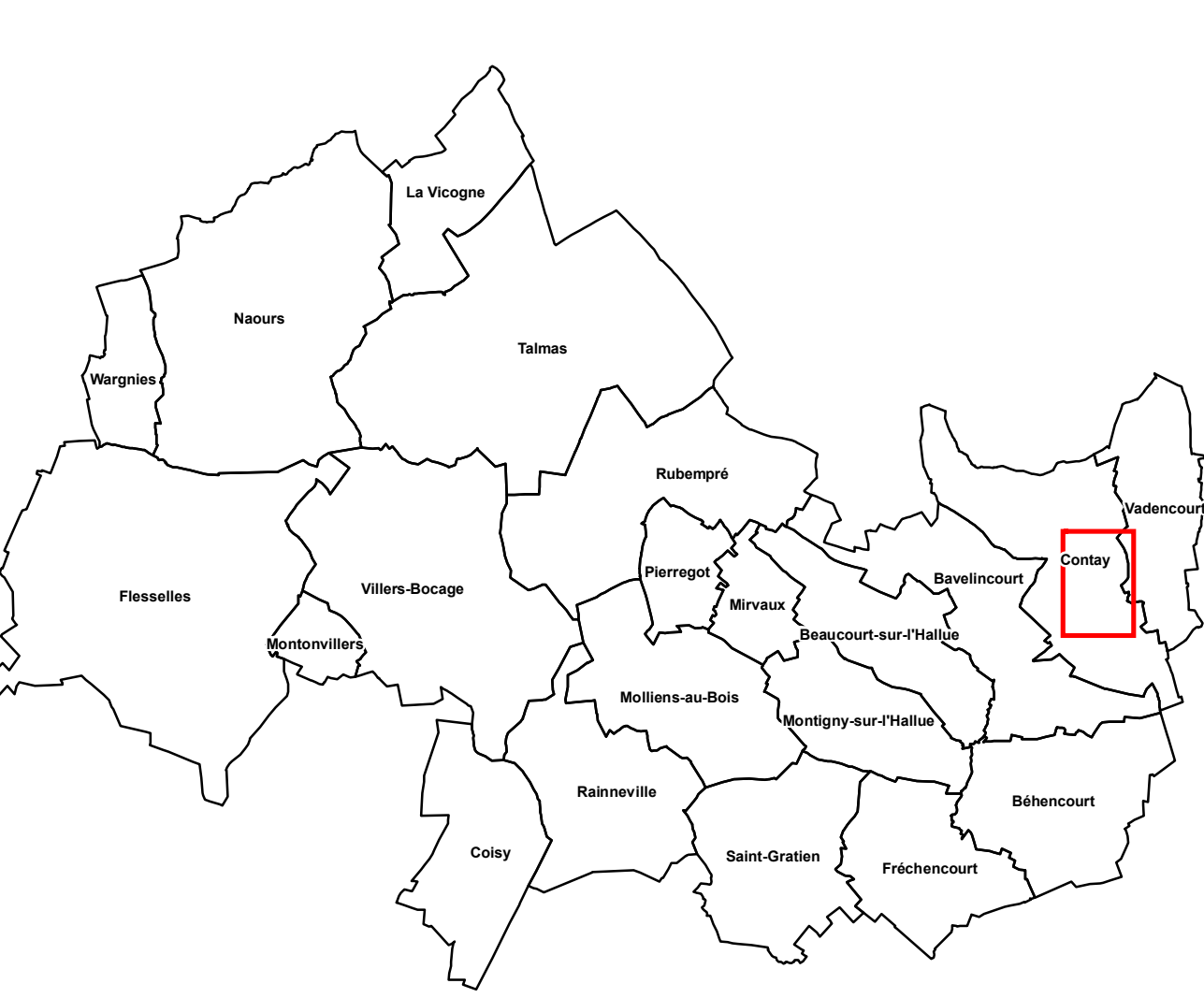
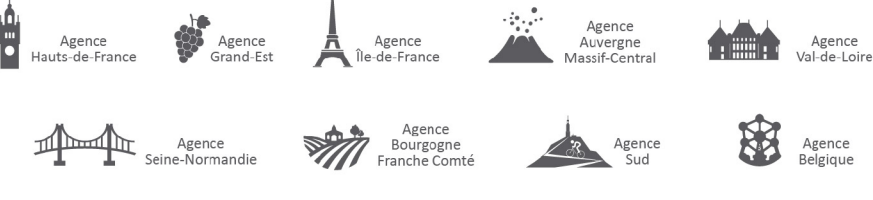
Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

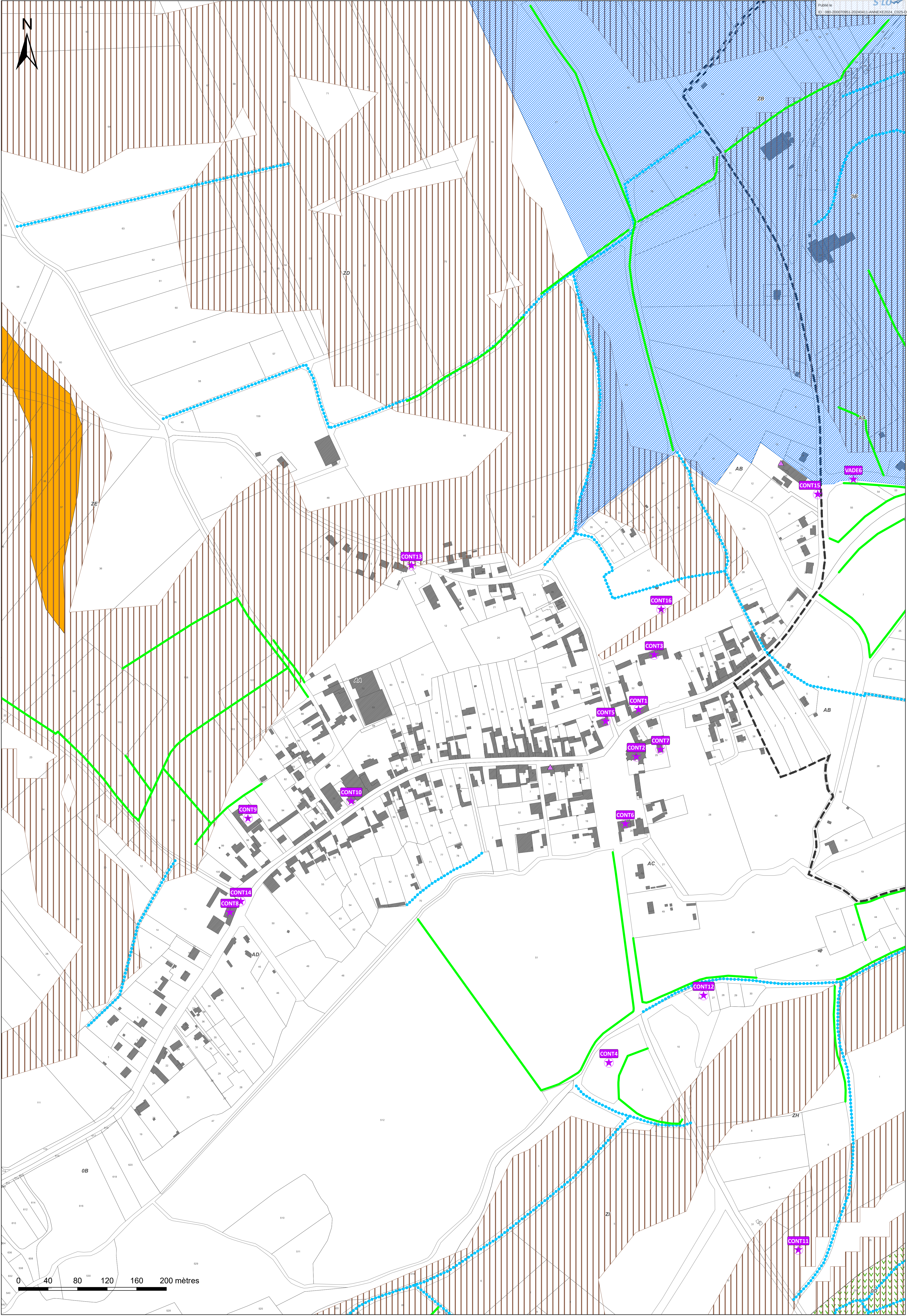
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/1/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- /// Périmètres de protection des captages
- ||||| Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.*
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.*
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- /// Péri mètres de protection des captages
- ||||| Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
PLUi du secteur Bocage-Hallue

Flesselles

Plan de zonage au 1/2000 n°7/29
1:2 000

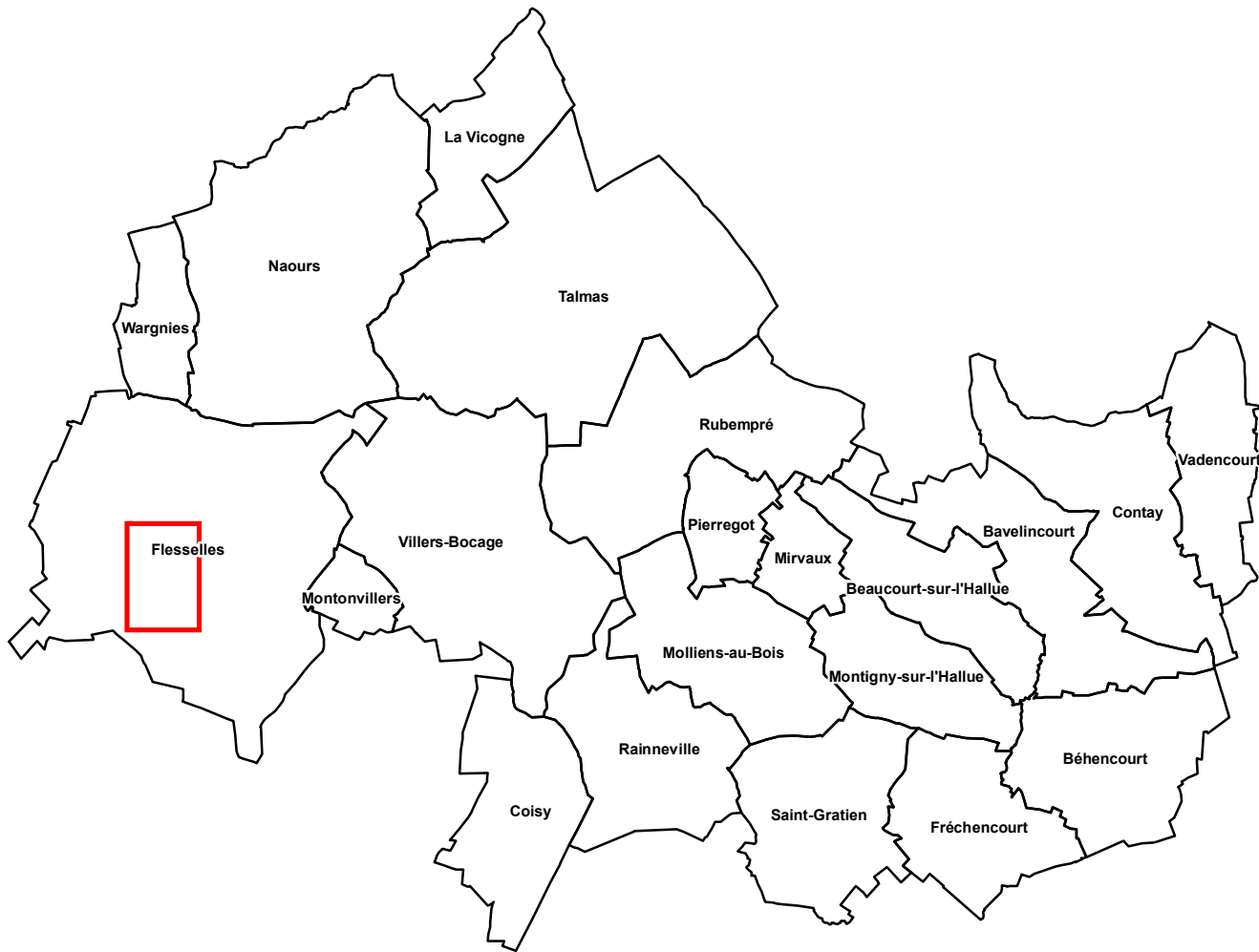
Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

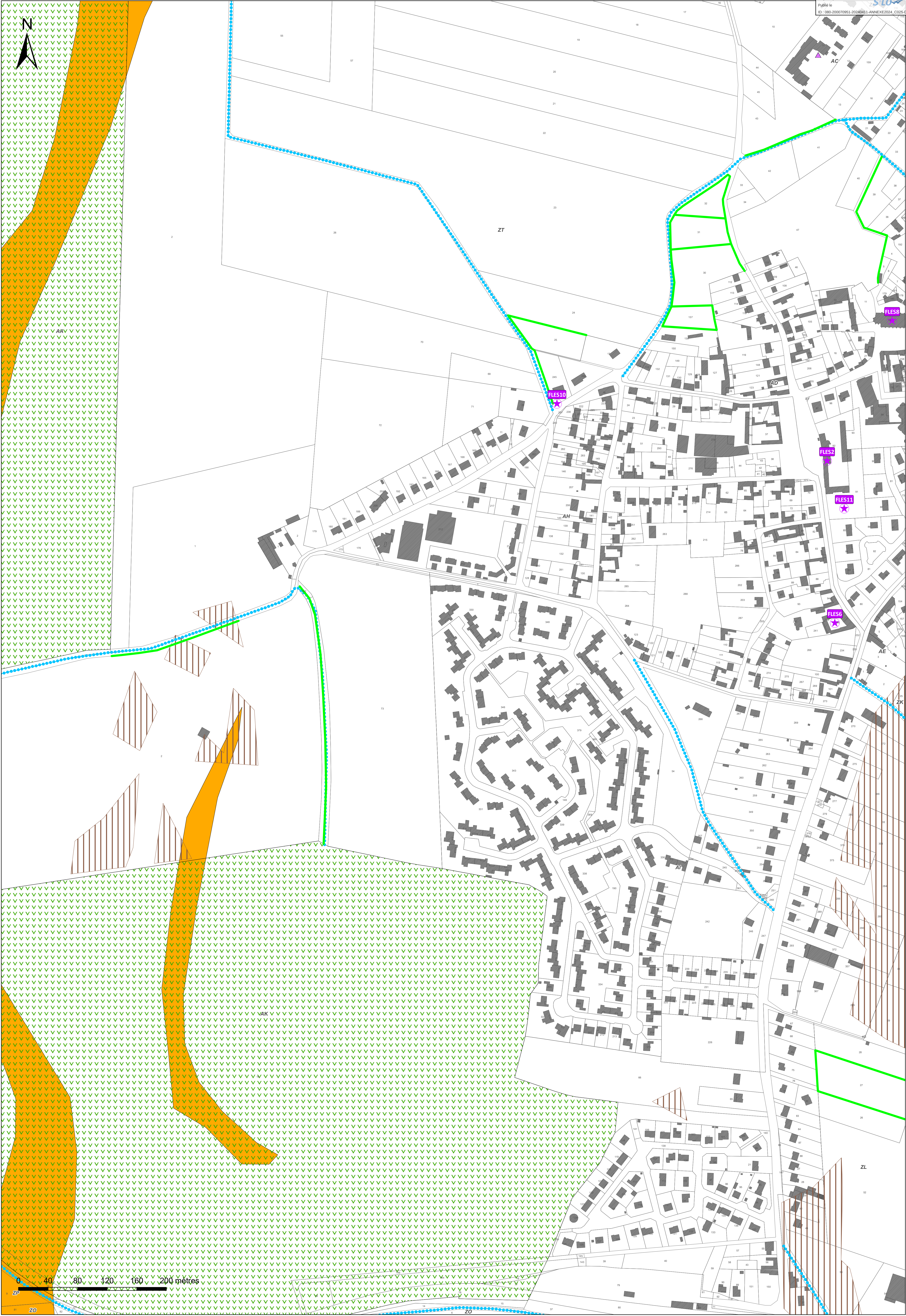
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Périmètres de protection des captages
- ▨ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.*
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.*
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Plan de zonage au 1/2000 n°8/29
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés

Chemins protégés

Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

Périmètres de protection des captages

--	--	--	--

Secteurs de très forts risques d'érosion

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Plan de zonage au 1/2000 n°10/29
1:2 000

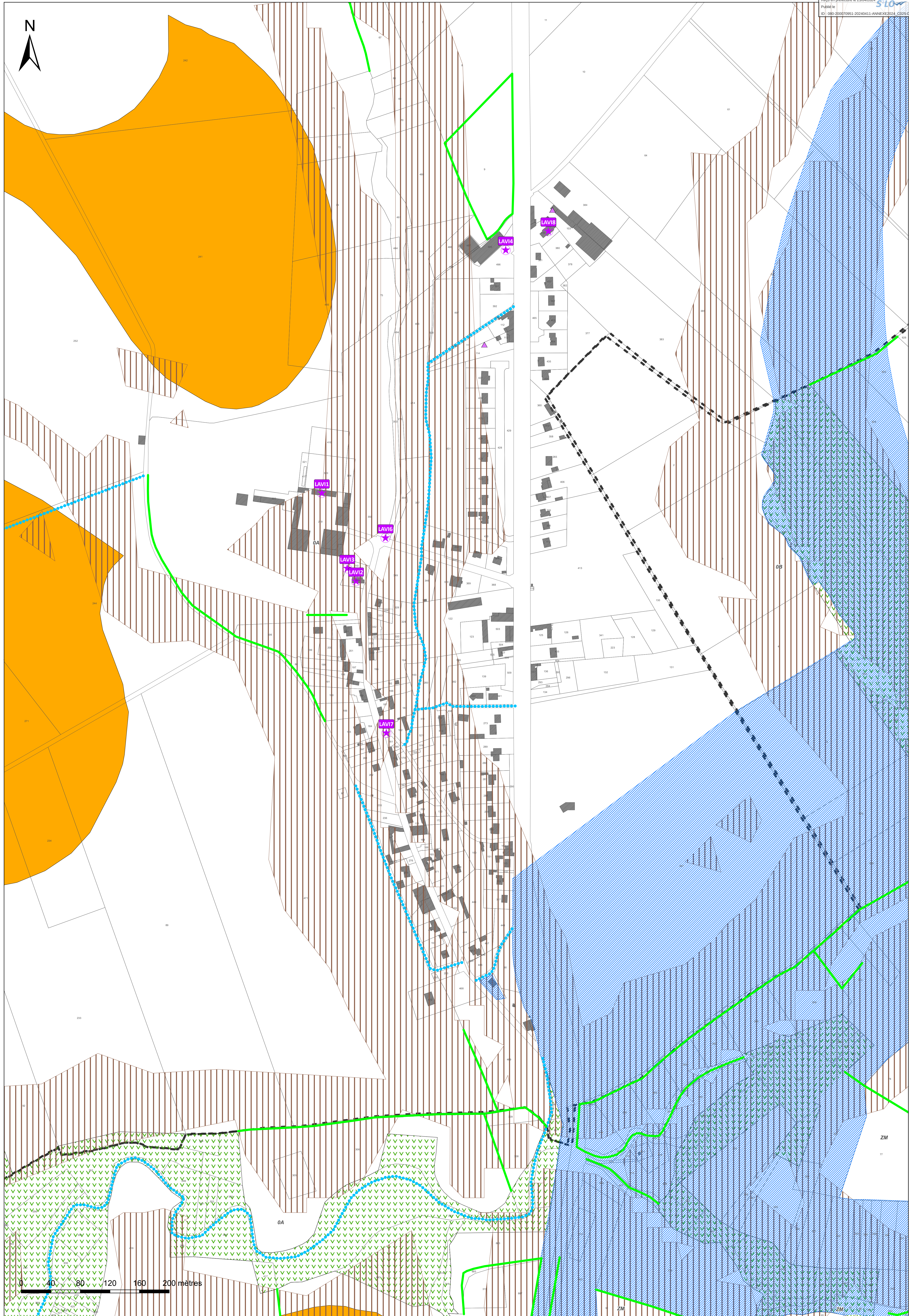
Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

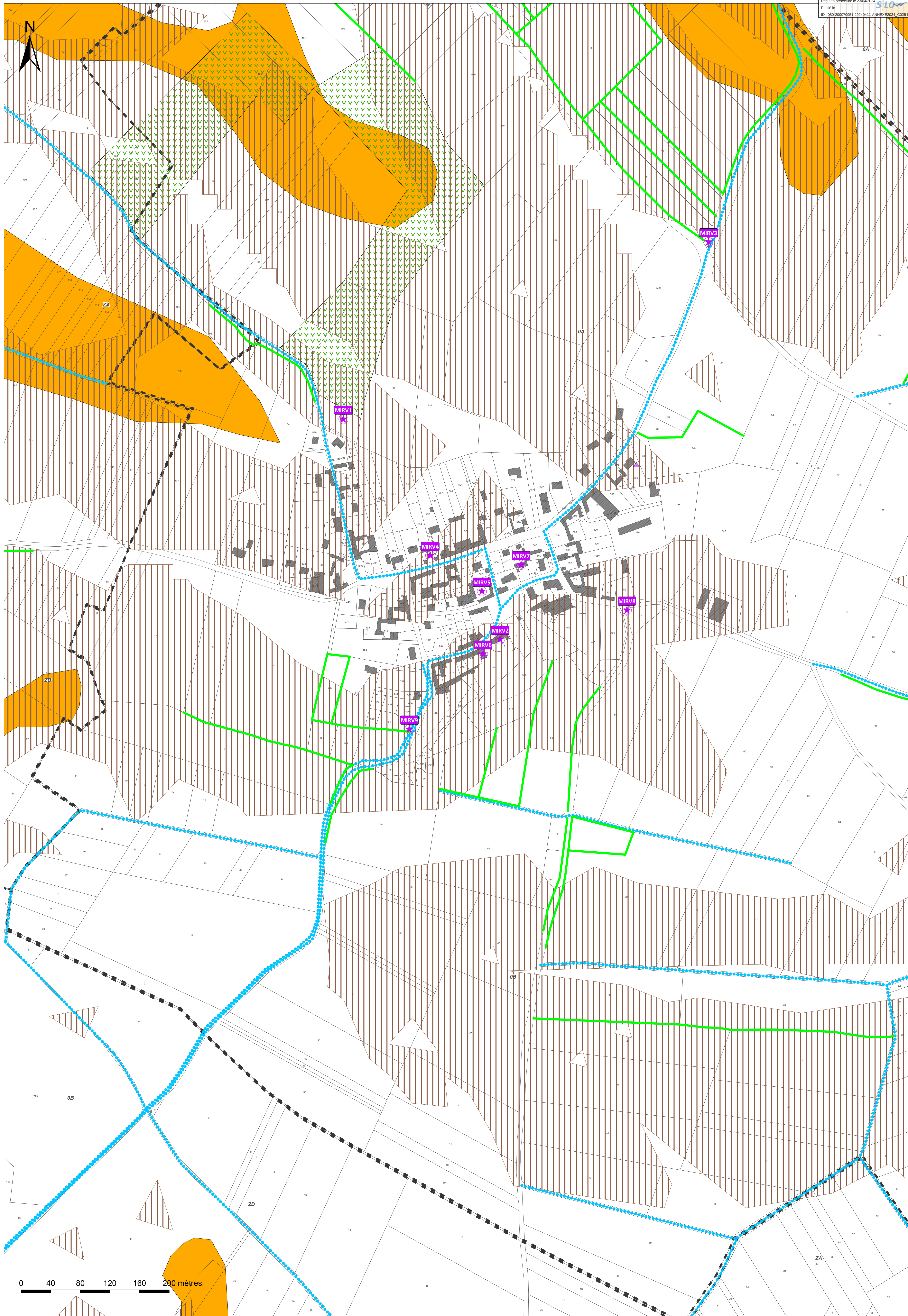
Fait à Doullens
Le Président,



ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUEE LE : 11/04/2024



A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



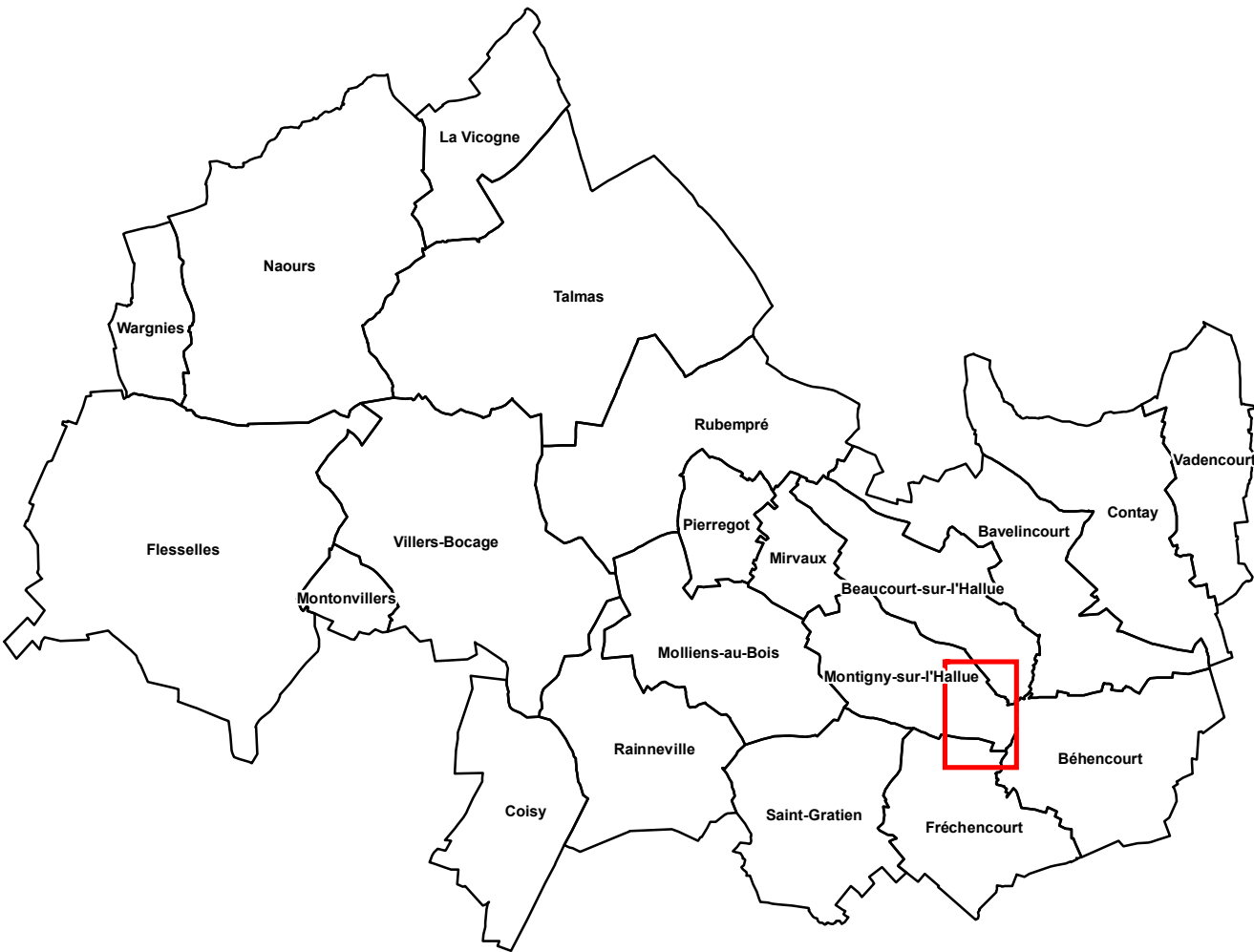
Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

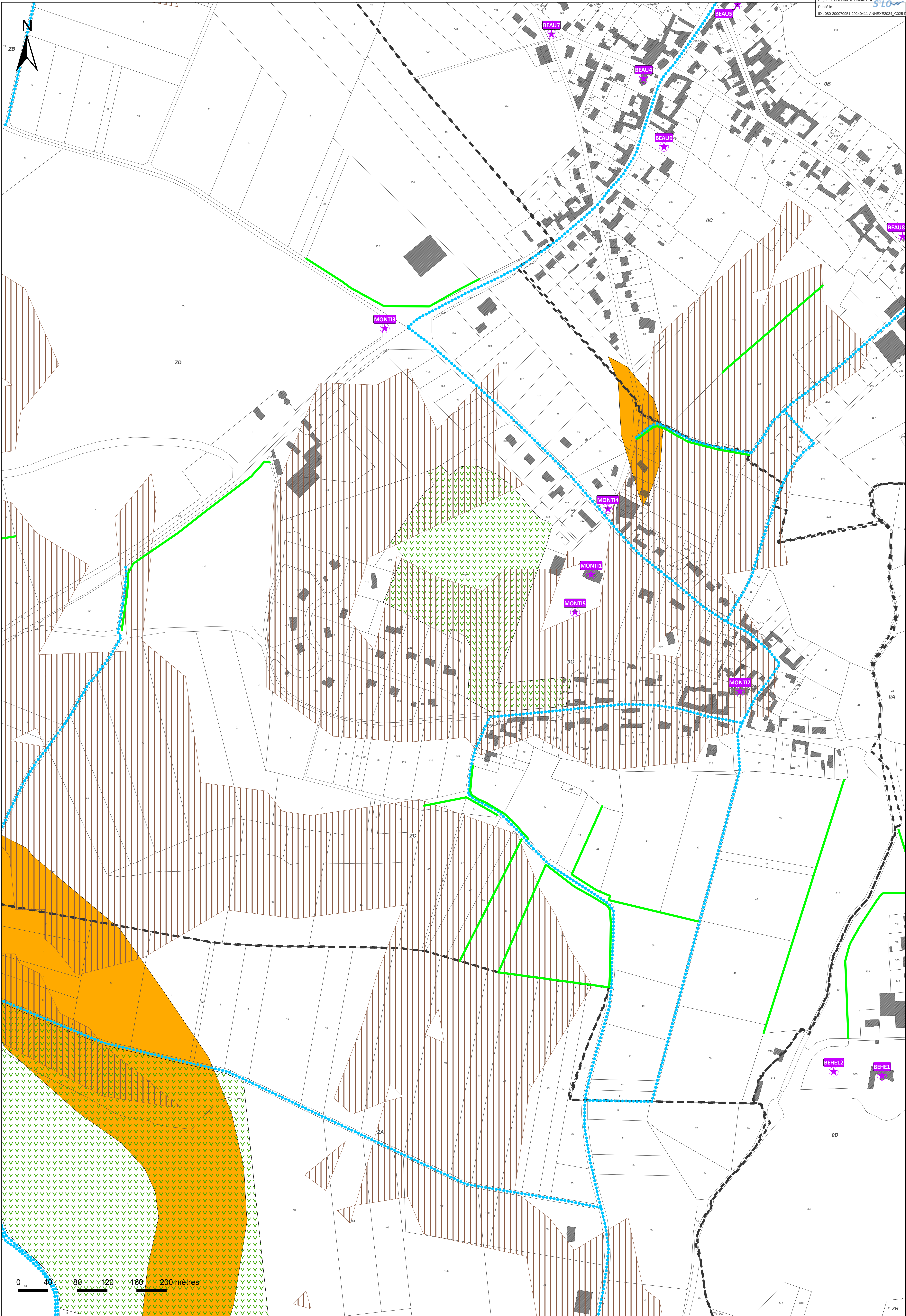
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- ▼▼▼ Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Périmètres de protection des captages
- ▨▨▨ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

PLUi du secteur Bocage-Hallue

Montonvillers

Plan de zonage au 1/2000 n°14/29

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024

approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens

Le Président,

DOSSIER

APPROUVÉ

Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017

APPROUVE LE : 28/11/2017

MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024

auddicé

urbanisme

auddicé.com



 Agence d'Alsace de l'Est

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France

 Agence de l'Est de la France



Légende



Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés



Chemins protégés



Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)



Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)



Périmètres de protection des captages



Secteurs de très forts risques d'érosion



Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort



Site BASIAS

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

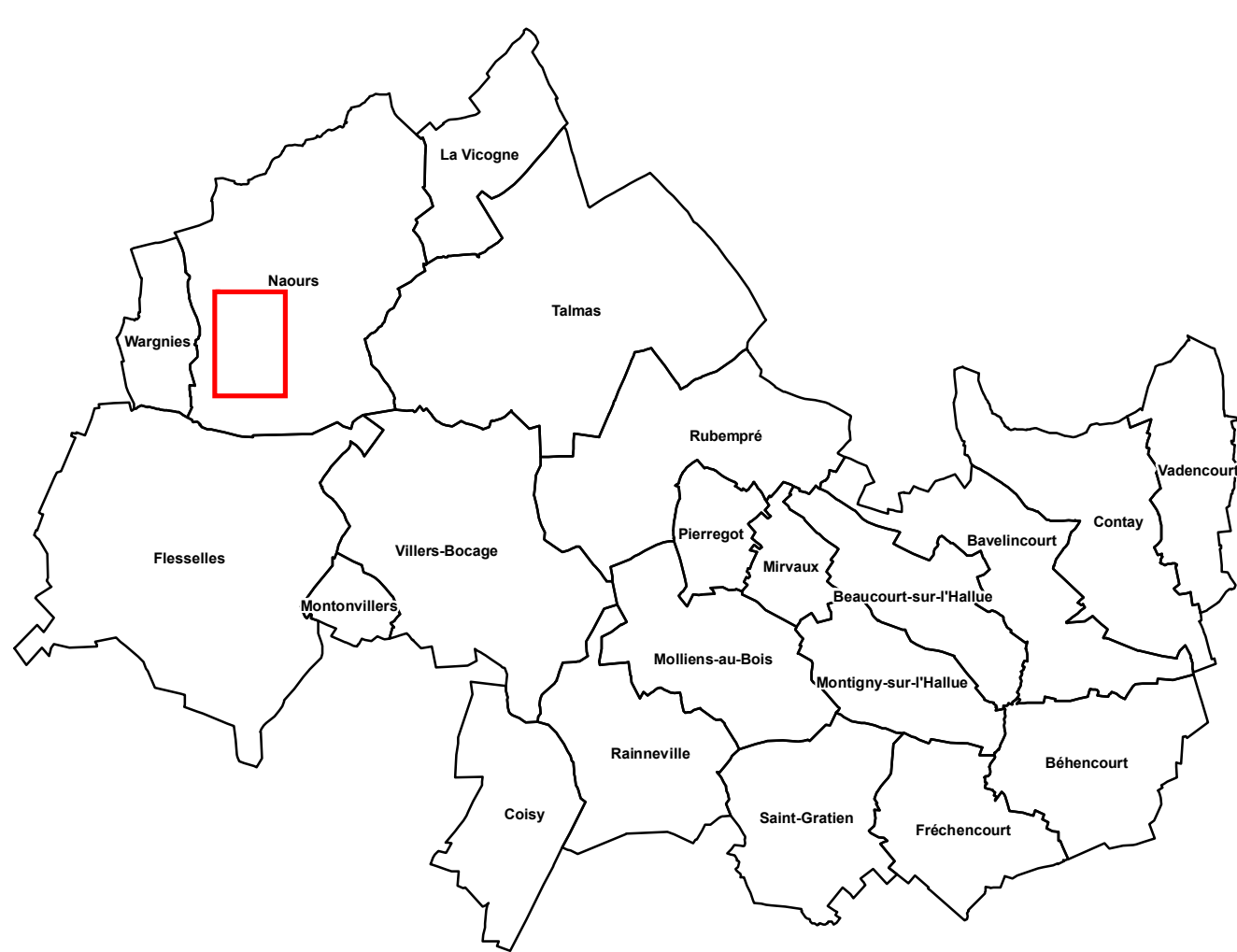


Plan de zonage au 1/2000 n°15/29
1:2 000

Fait à Doullens
Le Président,



ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

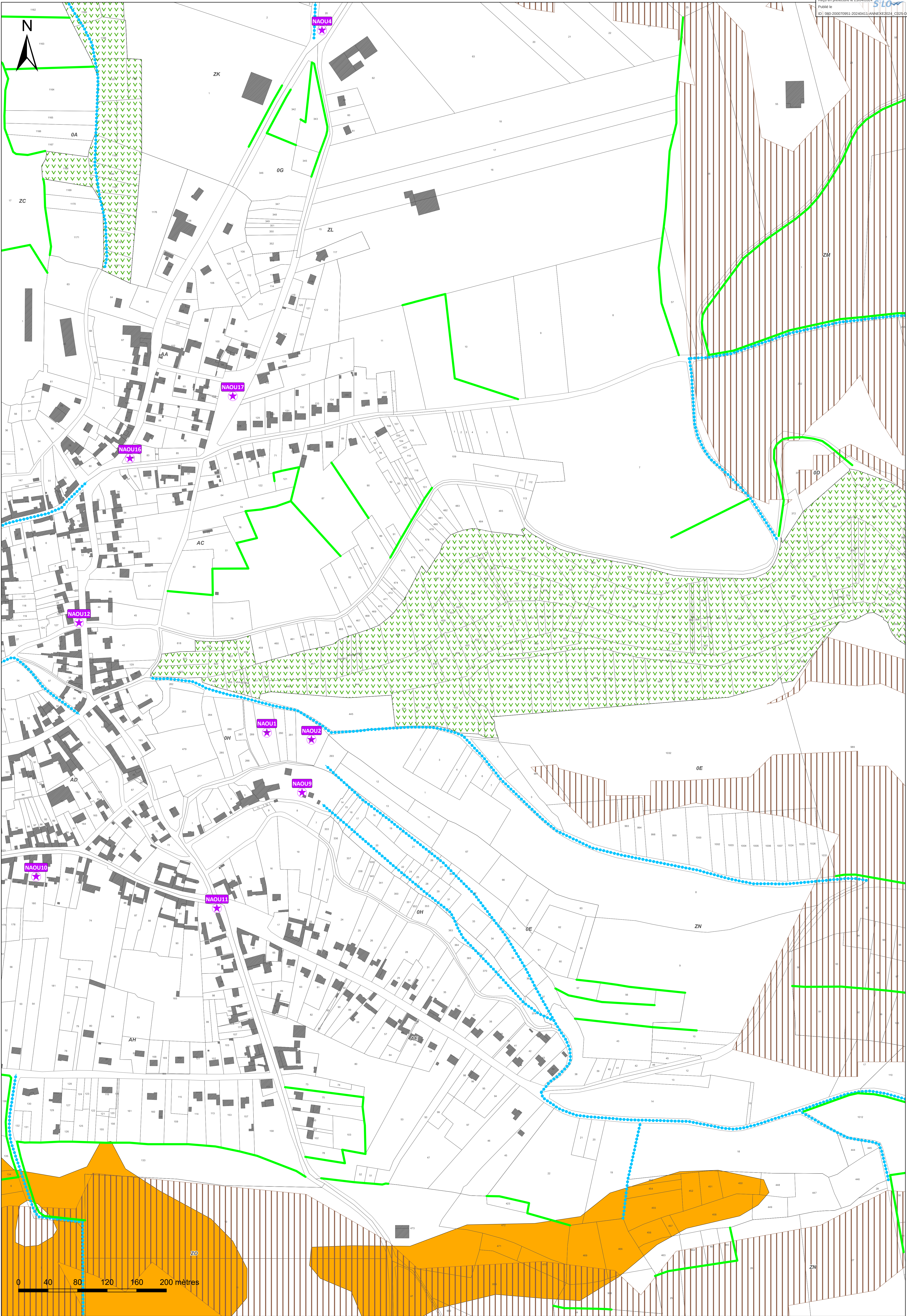
 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.





Plan de zonage au 1/2000 n°17/29
1:2 000

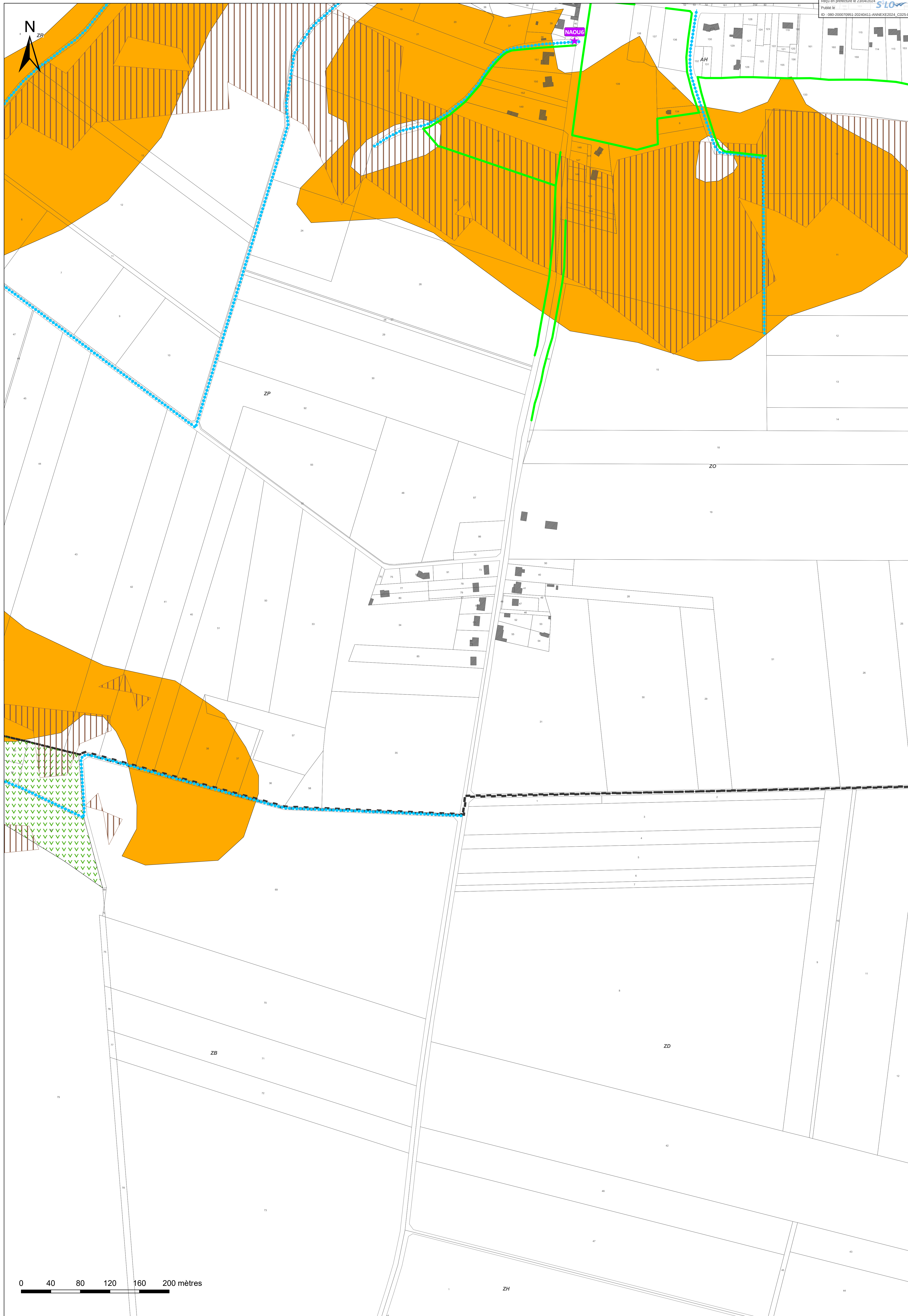
Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUEE LE : 11/04/2024



	Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés
	Chemins protégés
	Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
	Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
	Périmètres de protection des captages
	Secteurs de très forts risques d'érosion
	<i>A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.</i>
	Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
	<i>A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.</i>
	Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Agence Hauts-de-France
 Agence Grand Est
 Agence Île-de-France
 Agence Auvergne-Rhône-Alpes
 Agence Val-de-Loire

 Agence Seine-Normandie
 Agence Bourgogne-Franche-Comté
 Agence Sud
 Agence Belgique



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

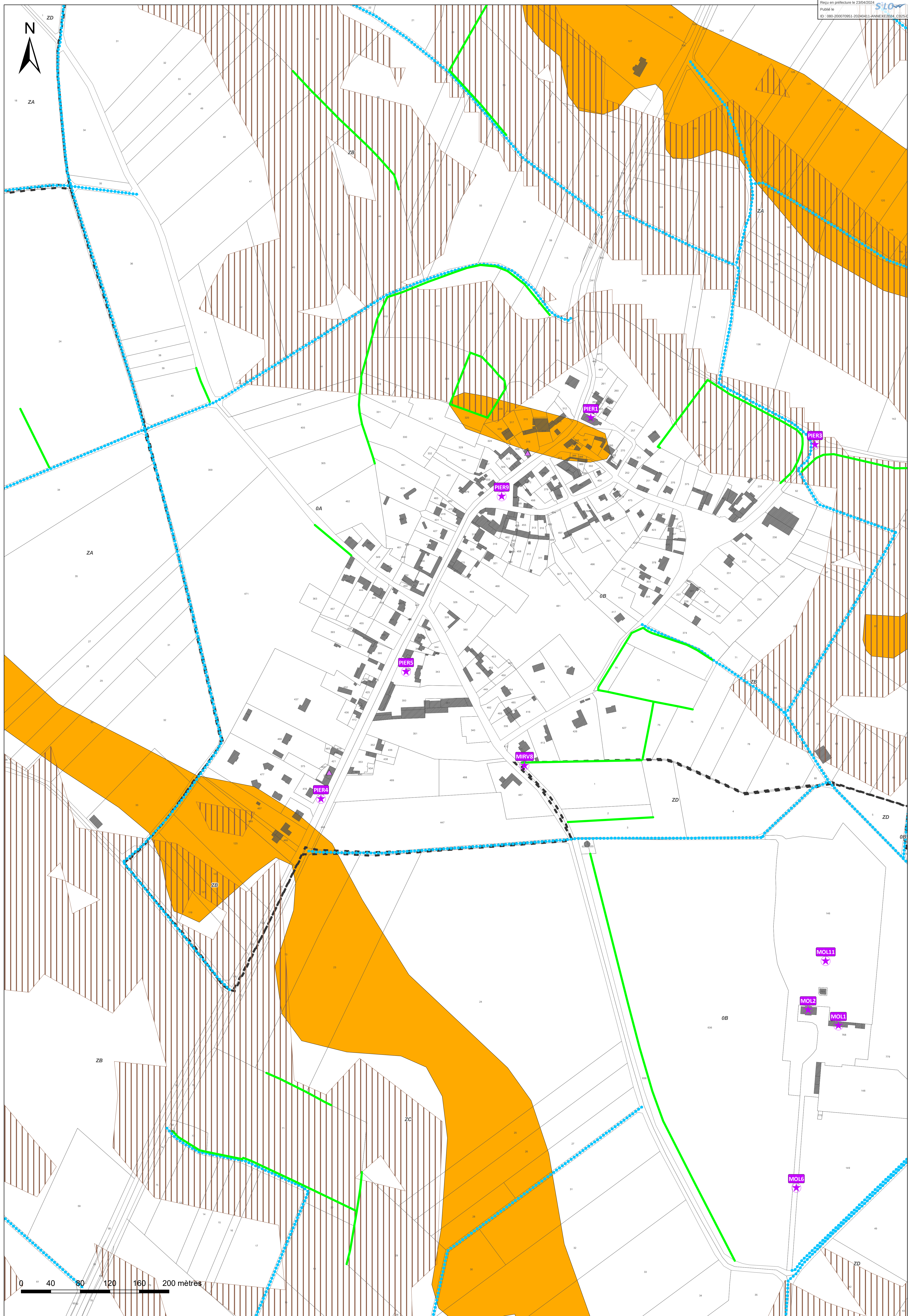
A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

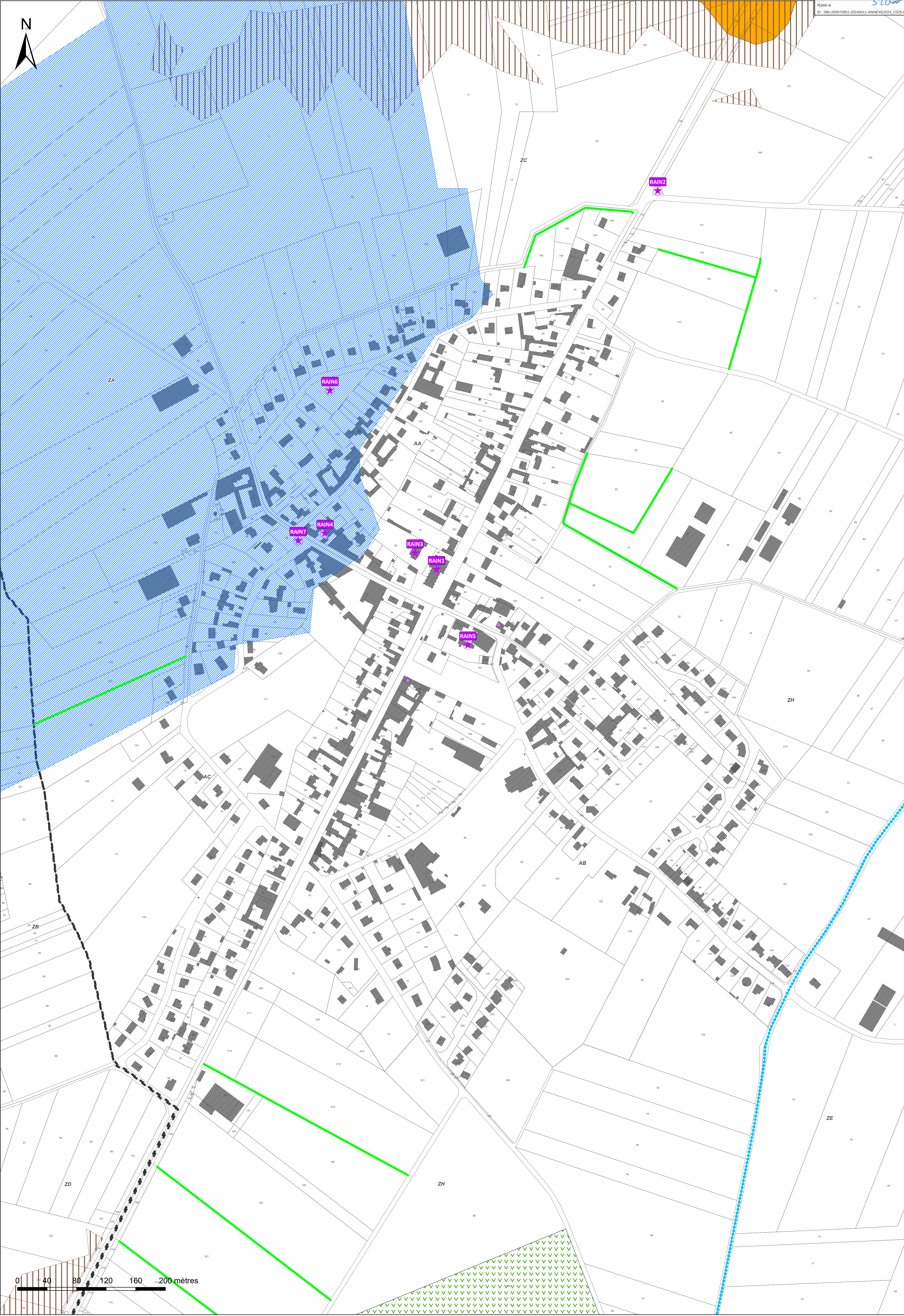
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- /// Péri mètres de protection des captages
- ||| Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



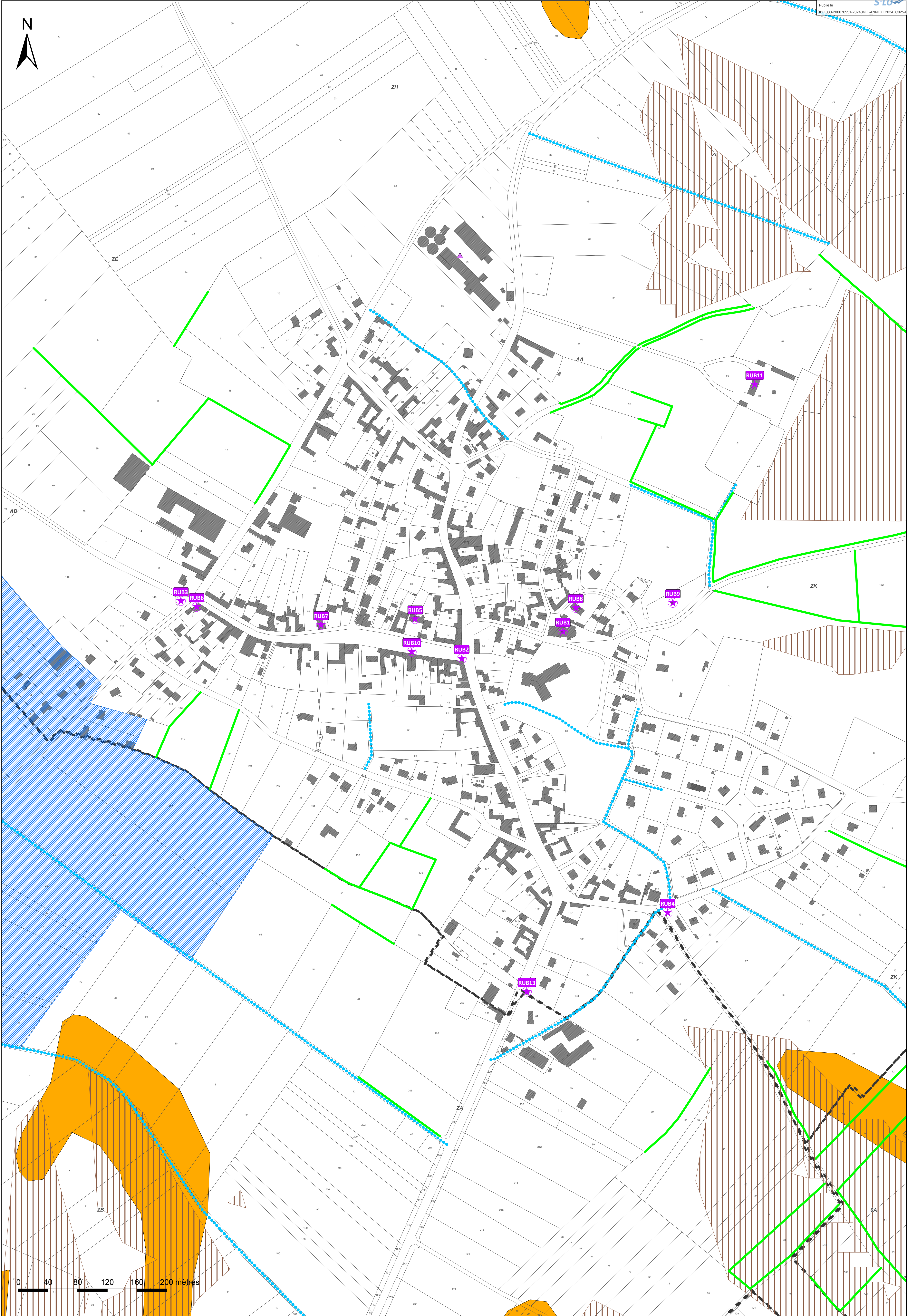
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Péri mètres de protection des captages
- ▤ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024

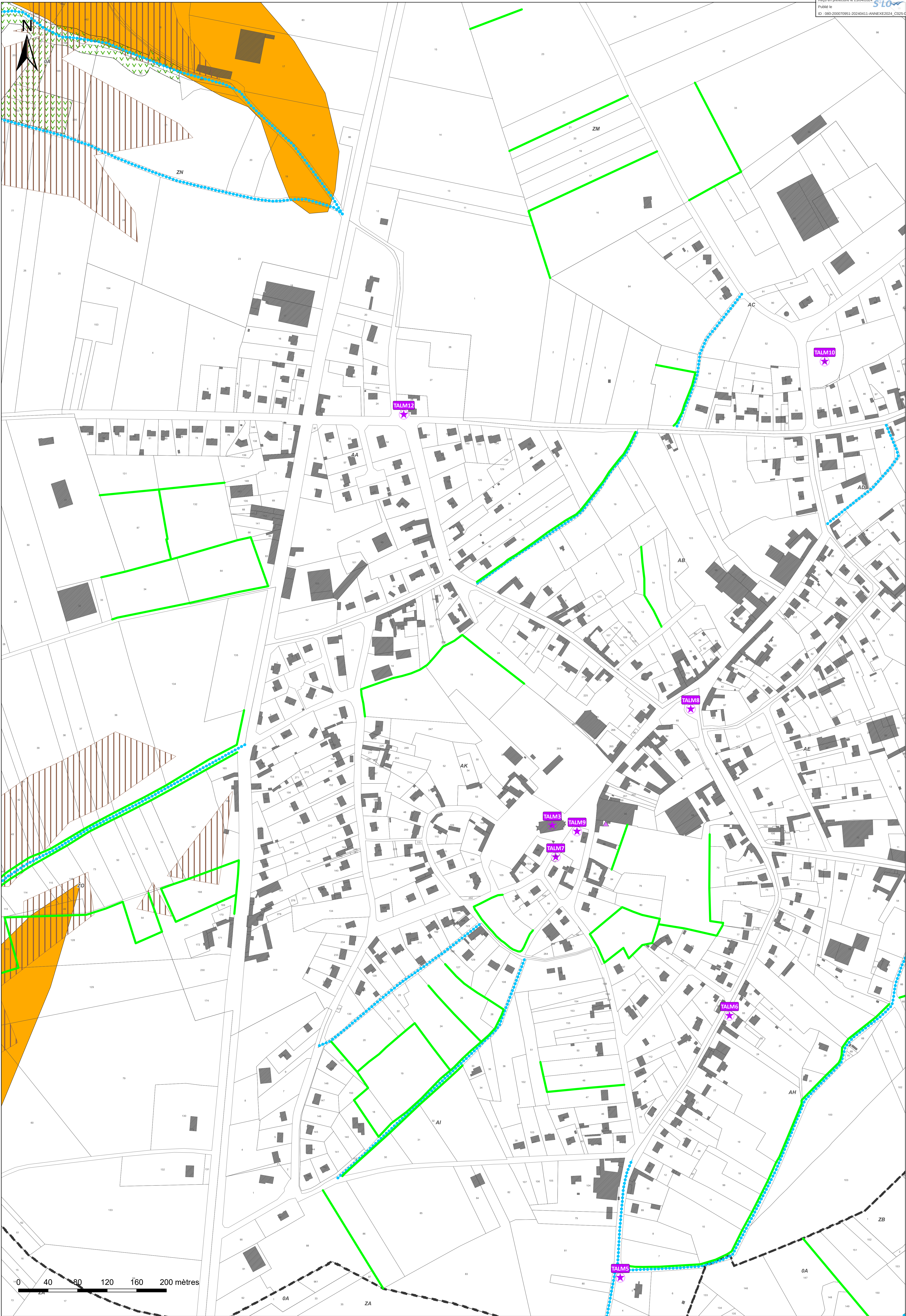


Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- ▤ Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Périmètres de protection des captages
- ▧ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.





Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

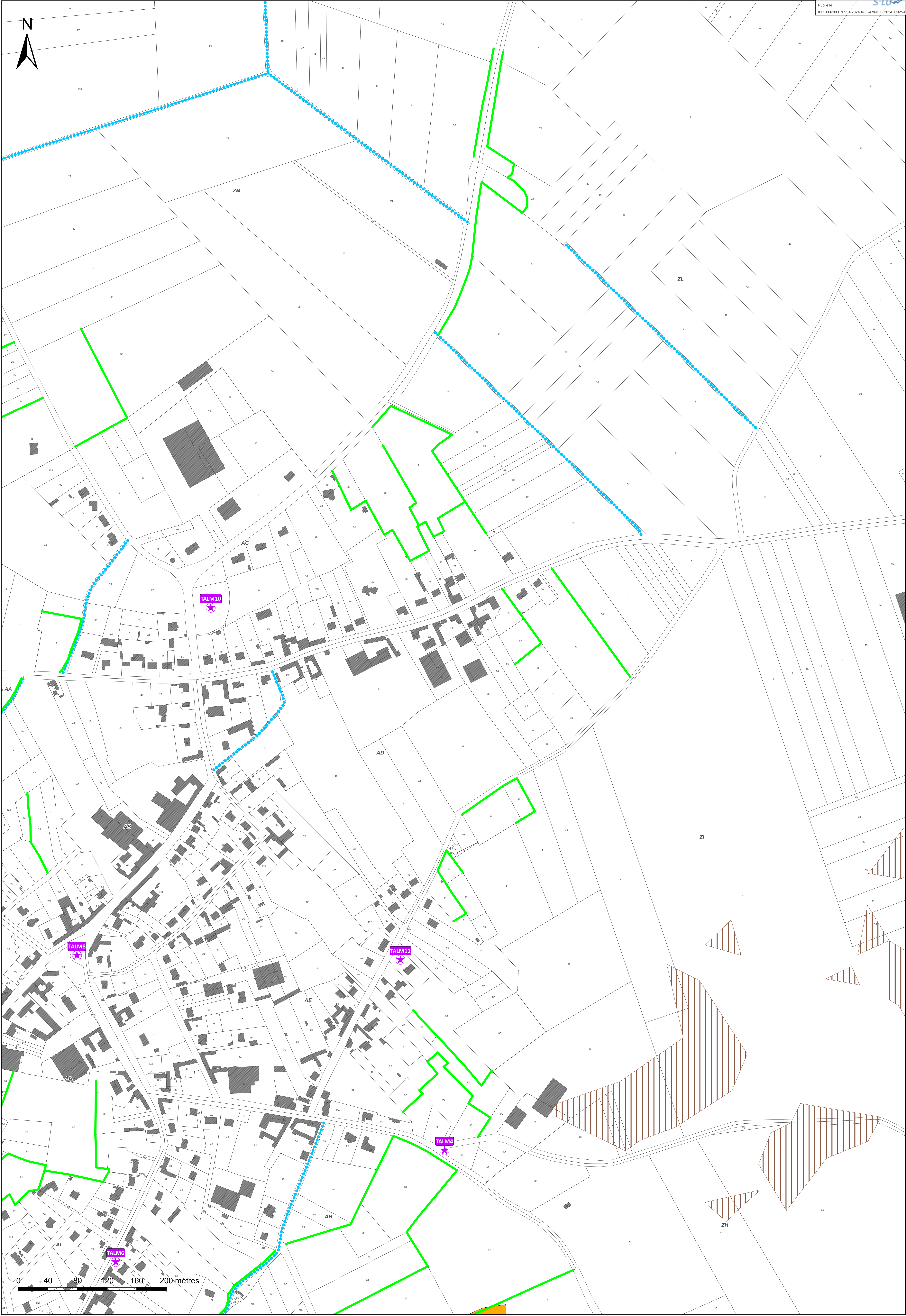
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Péri mètres de protection des captages
- ▨ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les contructions.
- ▲ Site BASIAS

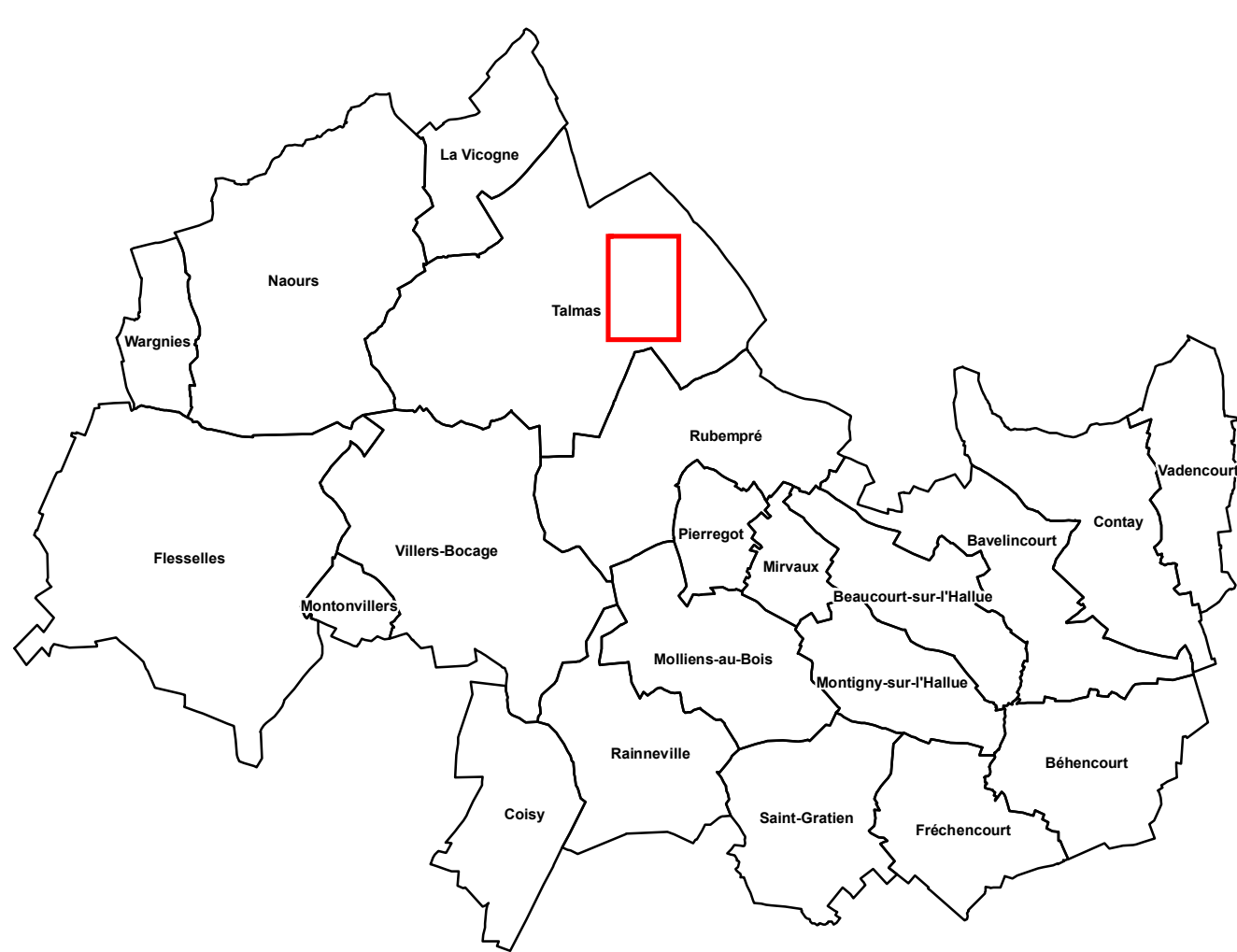
A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.




 Agence Hauts de France
  Agence Grand Est
  Agence Île de France
  Agence Auvergne Massif Central
  Agence Occitanie

 Agence Seine Normandie
  Agence Bourgogne Franche Comté
  Agence Sud
  Agence Belgique

audicé.com



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

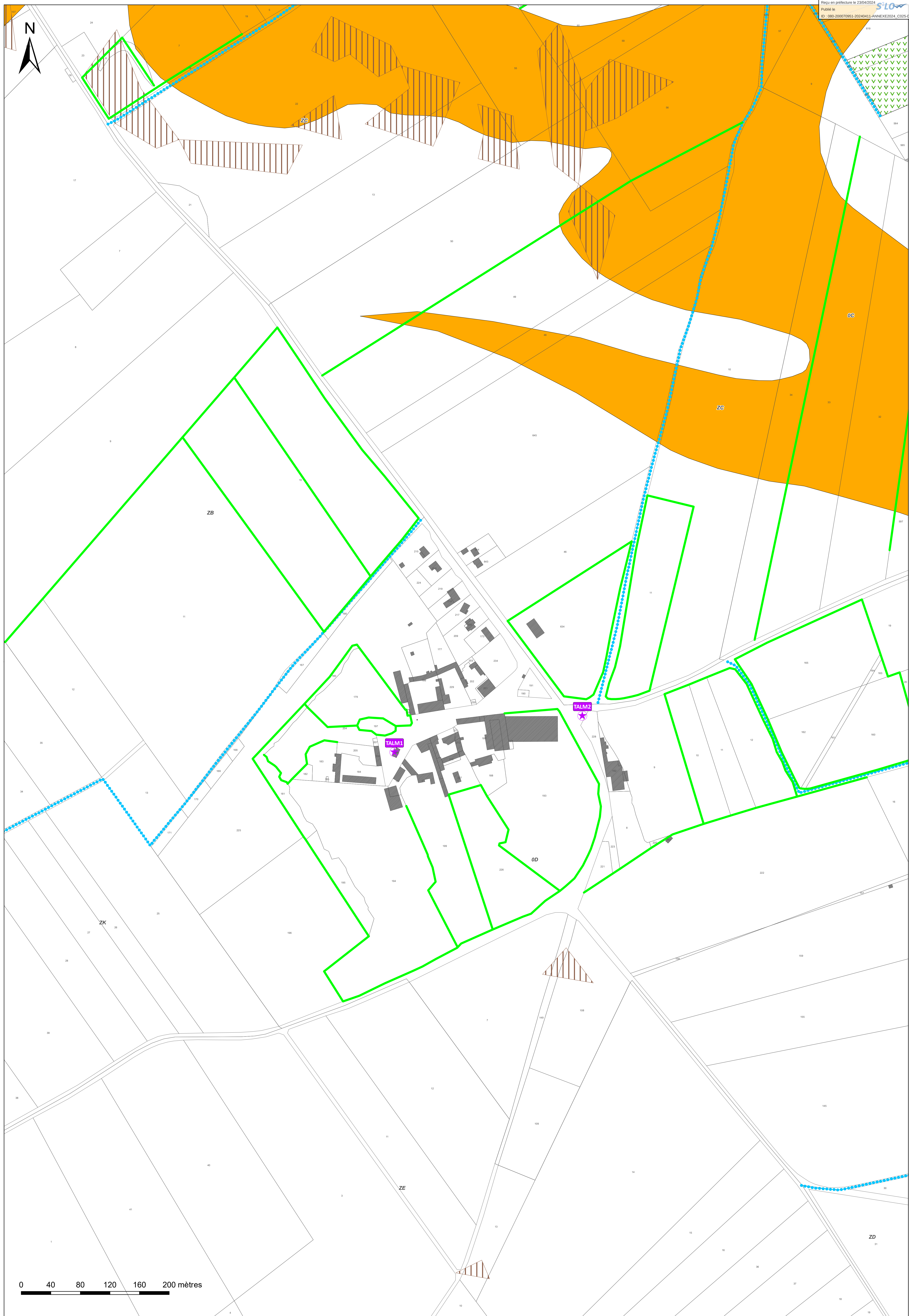
A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
PLUi du secteur Bocage-Hallue

Villers-Bocage

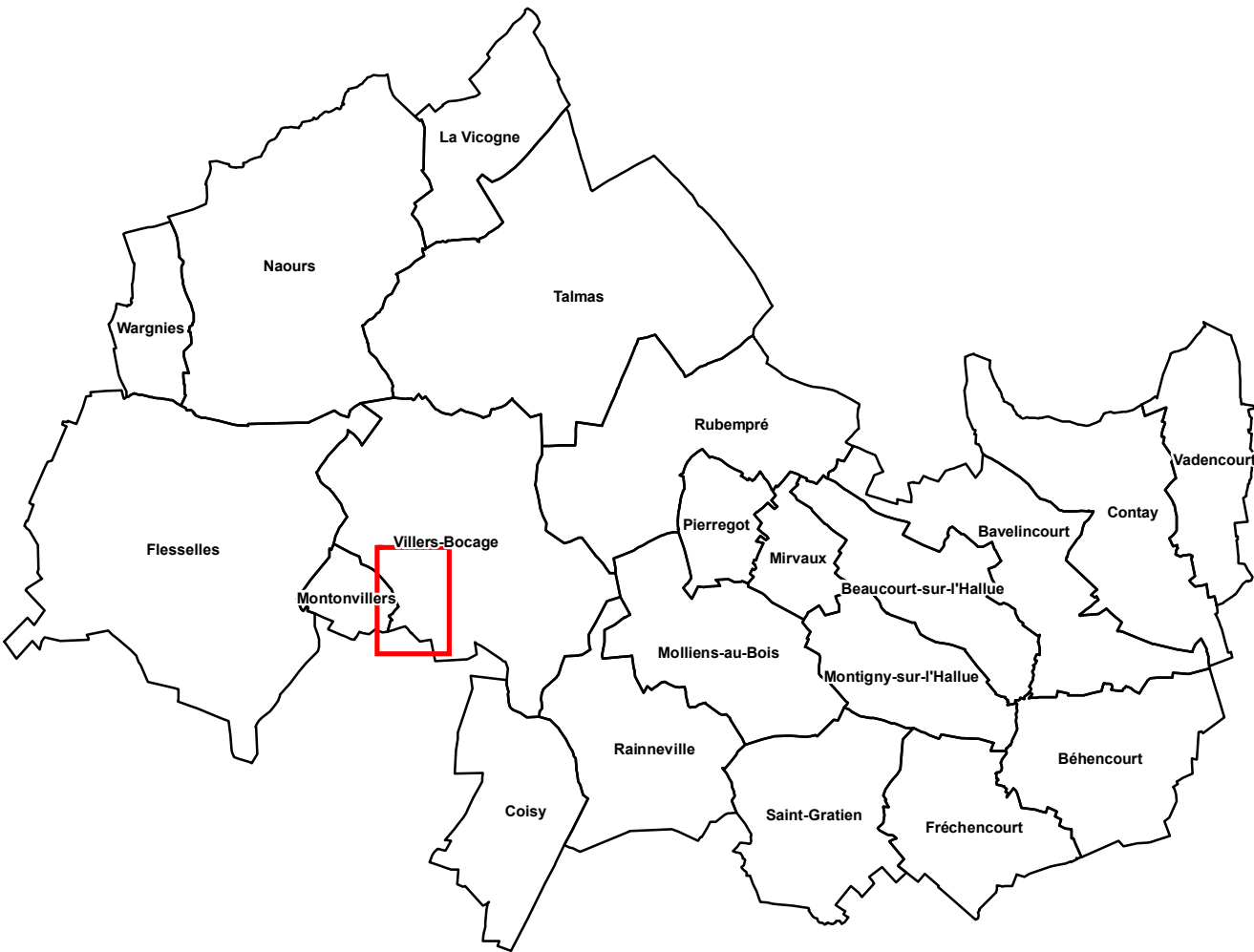
Plan de zonage au 1/2000 n°26/29
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 11/04/2024
approuvant les dispositions du PLUi du secteur de Bocage-Hallue

Fait à Doullens
Le Président,



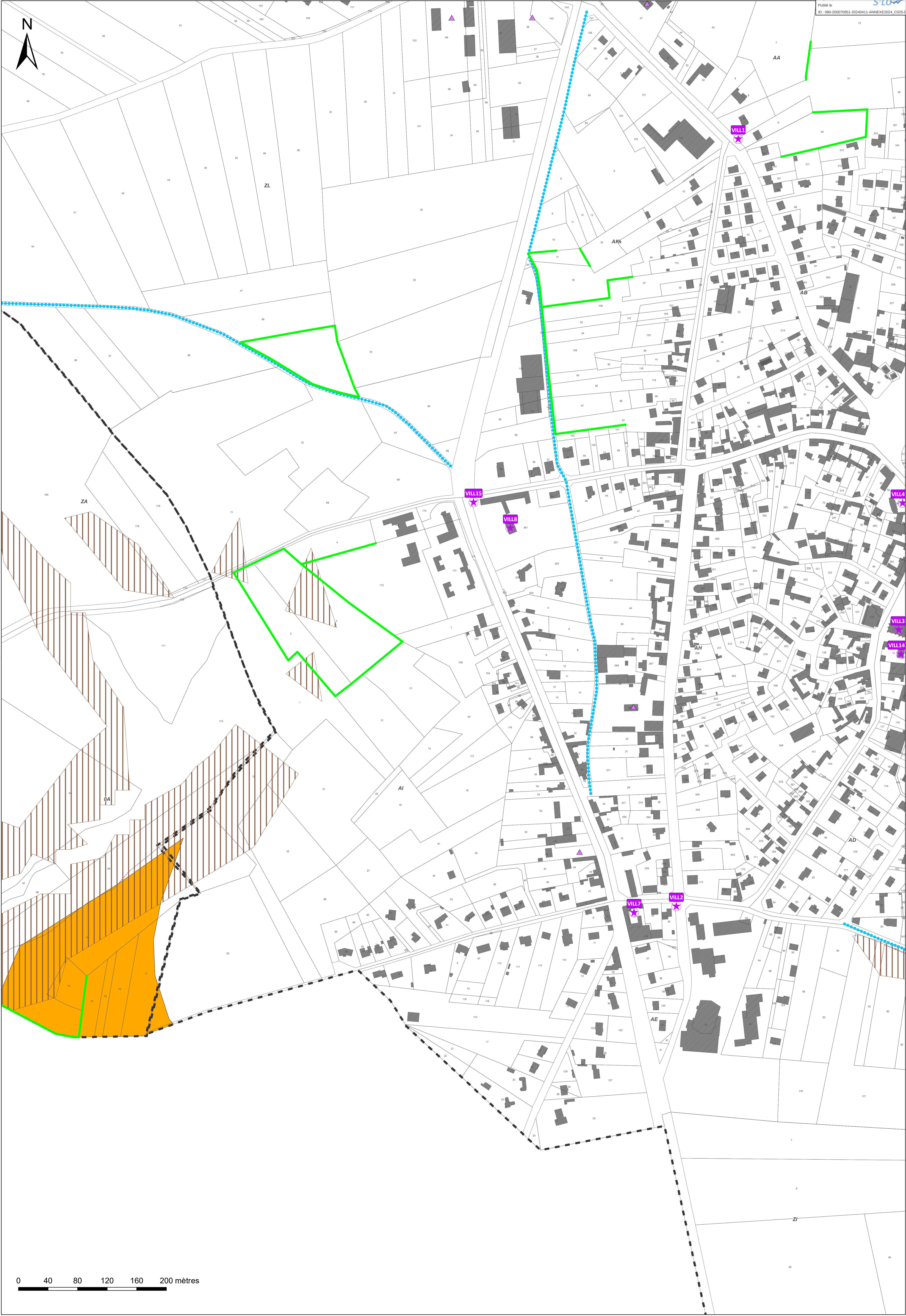
ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



Légende

- ★ Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés
- Chemins protégés
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
- Eléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
- ▨ Péri mètres de protection des captages
- ▨ Secteurs de très forts risques d'érosion
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
- A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- ▲ Site BASIAS

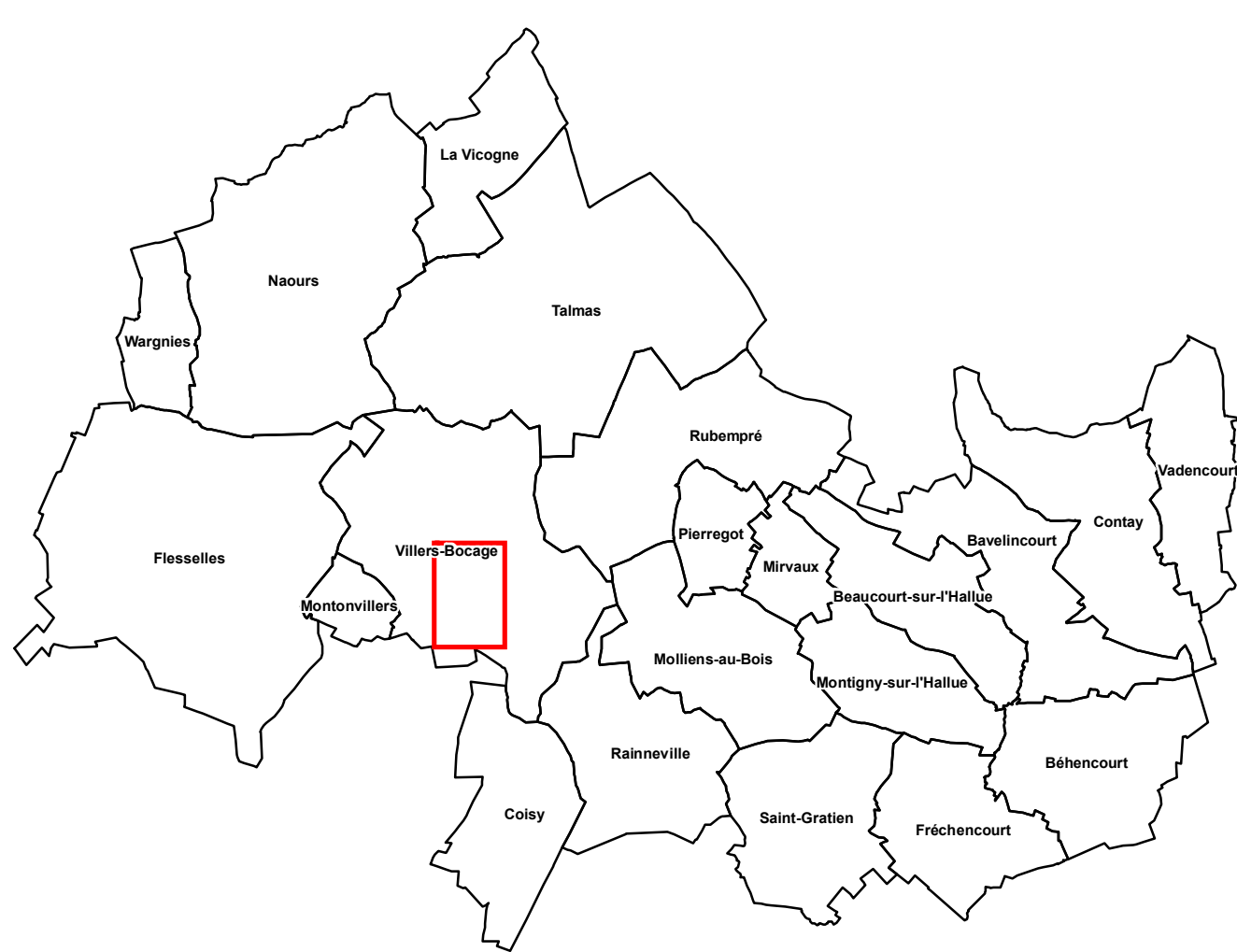
A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



Fait à Doullens
Le Président,



ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

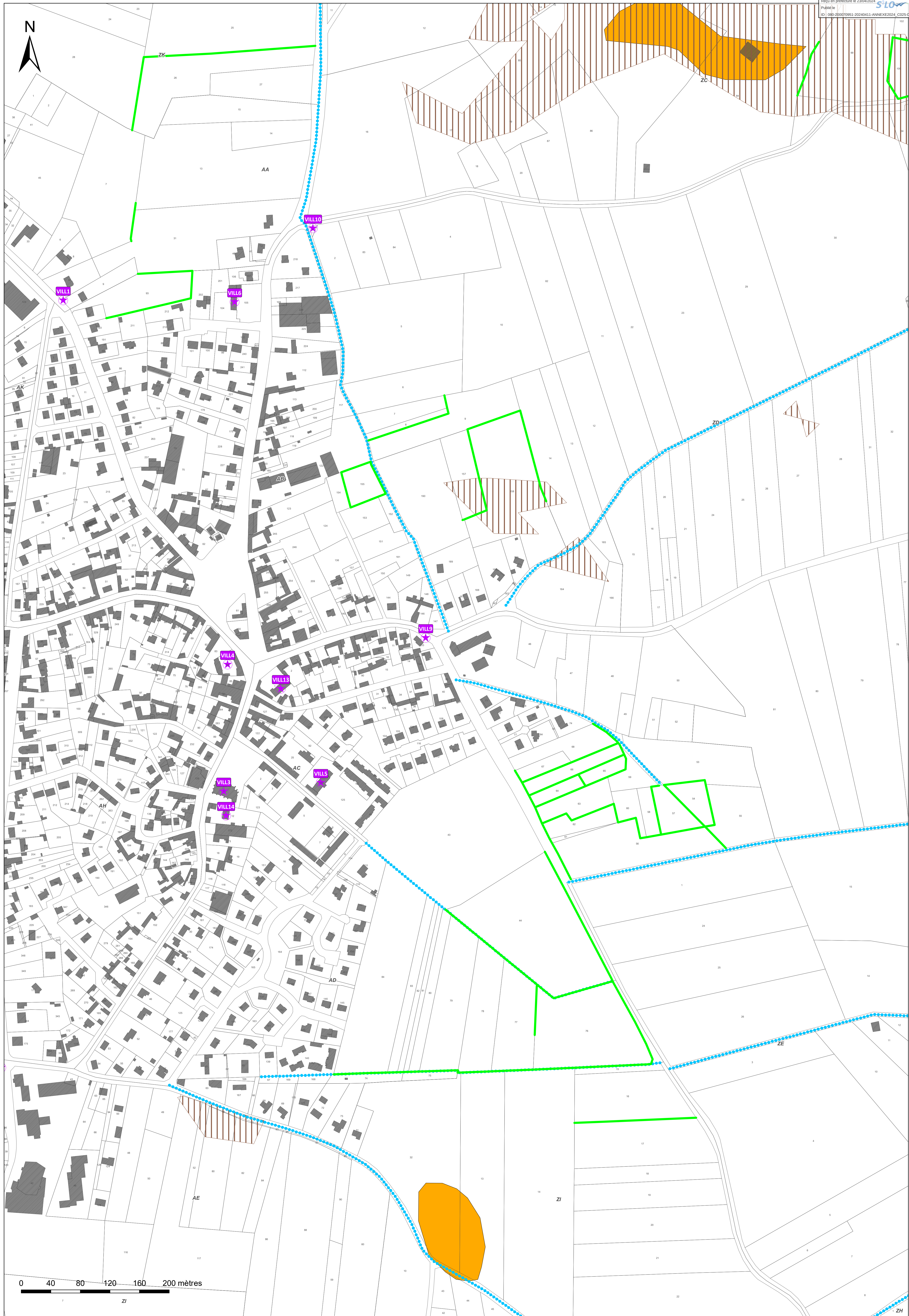
A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.



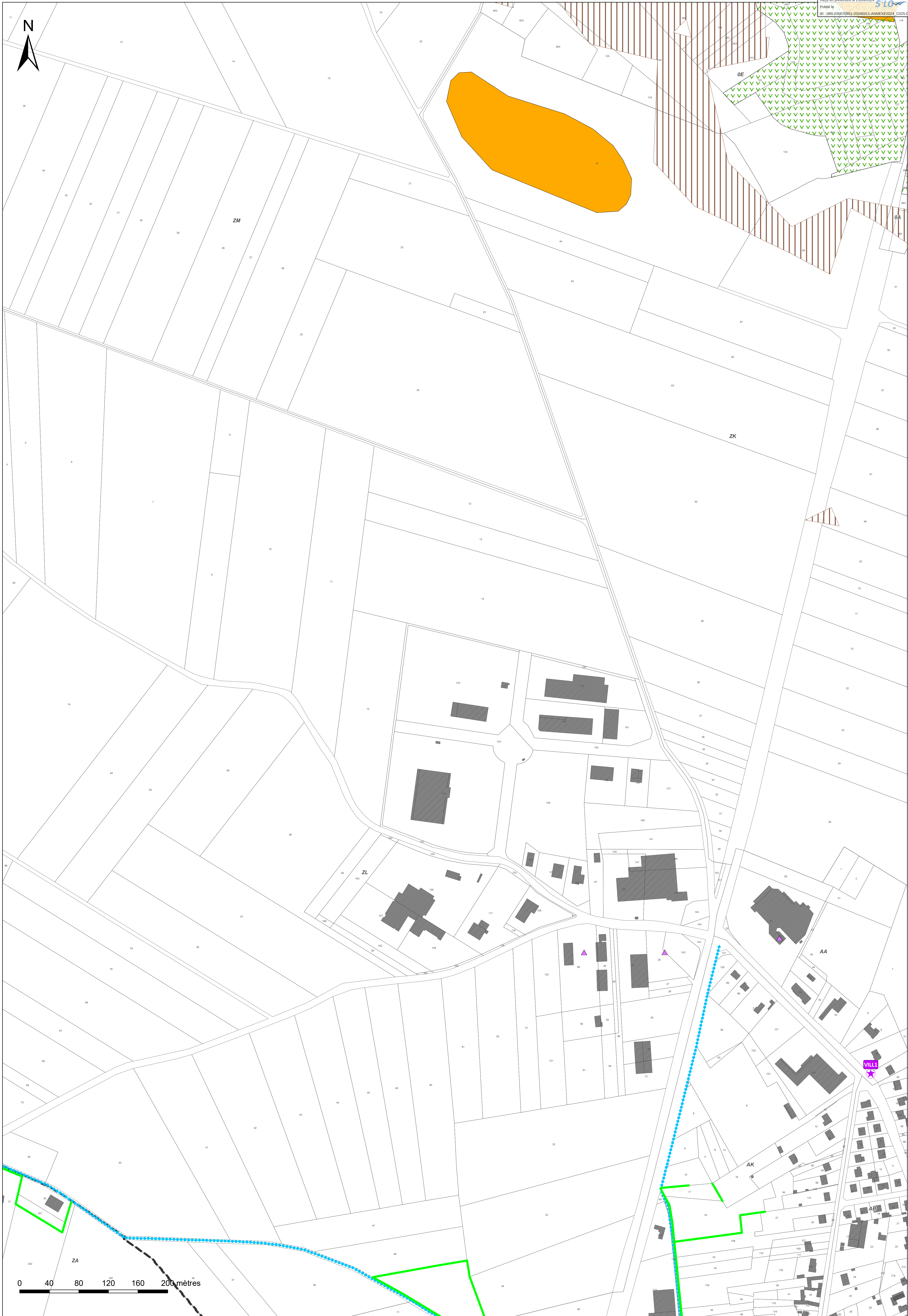
Plan de zonage au 1/2000 n°28/29
1:2 000

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



	Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés
	Chemins protégés
	Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)
	Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)
	Périmètres de protection des captages
	Secteurs de très forts risques d'érosion
	<i>A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.</i>
	Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort
	<i>A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.</i>
	Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Plan de zonage au 1/2000 n°29/29
1:2 000

Fait à Doullens
Le Président,



Réalisé le : 03/04/2024

ARRETE LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVE LE : 28/11/2017
MODIFICATION APPROUVEE LE : 11/04/2024



 Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés

 Chemins protégés

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (haies, fossés ou talus)

 Éléments du patrimoine éco-paysager protégés (boisements)

 Périmètres de protection des captages

 Secteurs de très forts risques d'érosion

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont classés en zone d'aléa en ce qui concerne le risque d'érosion. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa de retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

 Site BASIAS

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

